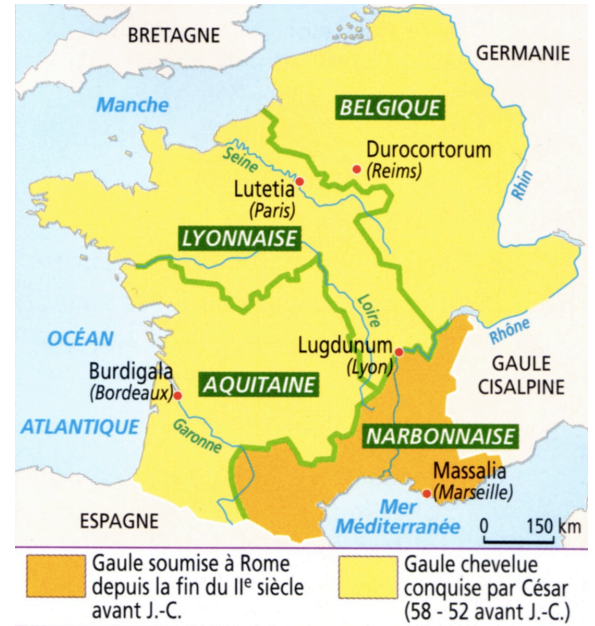


ACTIVITÉ 4 – Pourquoi et comment l'empereur Claude intègre-t-il les élites gauloises dans l'Empire ?

QUESTIONS

- 1/ Qu'appelle-t-on les Tables Claudiennes ?
(DOC. M et DOC. 3 p 79)
- 2/ Présentez la Gaule et le statut de ses habitants avant 48.
(doc. L ou 2 p 75)
- 3/ Dans le tableau ci-dessous, soulignez dans le texte M de gauche puis expliquez avec vos propres mots les arguments avancés par l'empereur pour justifier sa décision devant le Sénat.
- 4/ D'après l'historien Tacite (doc. N), comment les sénateurs de Rome accueillent-ils la décision de l'empereur ?
Quels sont leurs arguments ?
- 5/ Selon Tacite, quels nouveaux arguments Claude avance-t-il pour les convaincre ? *Vous suivrez la même méthode que dans la question 3 en soulignant dans le texte N.*
- 6/ Quels avantages cette mesure apporte-t-elle aux Gaulois ?
(DOC. O). A l'Empire ? A l'Empereur ?

DOCUMENT L – La Gaule au 1^{er} siècle ap. J.-C.



CAPACITÉ : UTILISER DES CITATIONS D'UN TEXTE POUR ARGUMENTER

Je prélève des informations dans le document source...

... et je les transforme en arguments.

DOC. M : Extrait des Tables Claudiennes

Certes, mon grand-oncle le divin Auguste et mon oncle Tibère prirent une initiative hardie lorsqu'ils voulurent que toute la fleur des colonies et des municipes, c'est-à-dire les personnalités honorables et riches, de n'importe quelle région de l'Empire, puissent être membre du Sénat(...). Quoi donc ? Un Italien, comme sénateur, est-il meilleur qu'un provincial ? [...] Je ne pense pas, à la vérité, qu'on doive rejeter les provinciaux s'ils peuvent faire honneur au Sénat.

Voyez cette très splendide et très puissante colonie des Viennois, en Gaule Narbonnaise, qui fournit depuis si longtemps des sénateurs. C'est d'elle qu'est originaire Vestinus, pour qui j'ai une affection toute particulière et que j'occupe à mes affaires personnelles [...].

Que désirez-vous de plus, sinon que je vous montre du doigt que le sol même situé au-delà de la Narbonnaise vous envoie déjà des sénateurs, puisque nous n'avons dans notre ordre des hommes de Lyon dont nous n'avons pas à regretter la présence. Sénateurs, j'ai franchi les bornes des provinces qui vous sont habituelles et familières, mais il me faut maintenant plaider ouvertement la cause de la Gaule chevelue. Si quelqu'un considère que ces Gaulois ont mis à l'épreuve le divin César par une guerre de dix années, que le même homme mette en regard les cent années d'une fidélité et d'une obéissance sans faille en de nombreuses circonstances critiques pour nous. Mon plus illustre père Drusus en a d'ailleurs fait plus que l'épreuve lorsqu'il soumettait la Germanie : ces Gaulois lui garantirent alors, sur ses arrières, une paix profonde et assurée par leur propre tranquillité.

Inscription, *Tables claudiennes*, 2^e colonne, 48 ap. J.-C.

Je prélève des informations dans le document source...

... et je les transforme en arguments.

DOC. N : L'historien Tacite raconte le débat entre Claude et les sénateurs.

Les Tables claudiennes offrent également l'occasion de comparer la version originale d'un discours impérial avec la restitution qu'en donnent parfois les historiens de l'Antiquité, ici Tacite.

Comme il était question de compléter le Sénat et que les grands de la Gaule appelée chevelue, depuis longtemps en possession de traités et du titre de citoyens, réclamaient le droit d'obtenir les honneurs à Rome, il y eut beaucoup de bruit à ce sujet, et la question fut débattue passionnément et diversement devant le prince. On affirmait « que l'Italie n'était pas malade au point de ne pas pouvoir fournir un Sénat à sa capitale. [...] Quels honneurs laisserait-on à ce qui restait de nobles ou aux pauvres du Latium devenus sénateurs ?

Ils allaient envahir tout, ces riches dont les ancêtres, à la tête des nations ennemies, avaient attaqué le divin Jules à Alésia¹. [...] Qu'ils jouissent du titre de citoyens, soit : mais la fonction de sénateur, on n'avait pas à la prostituer ainsi ! »

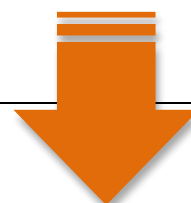
Ces arguments ne touchèrent pas le prince : il voulut les réfuter d'abord et, ayant convoqué le Sénat, il débuta en ces termes : « [...] *Regrettons-nous que des habitants de la Gaule narbonnaise soient passés chez nous ? Quelle autre cause y a-t-il eu à la ruine des Athéniens, malgré leur valeur guerrière, que leur entêtement à considérer les vaincus comme étrangers ? [...] Si l'on passe en revue toutes les guerres, il n'en est aucune qui n'ait été aussi courte que celle des Gaules ; depuis qu'elle a pris fin, la paix est constante et fidèle. Déjà les mœurs, les arts, les alliances les confondent avec nous : qu'ils nous apportent aussi leur or et leurs richesses, plutôt que d'être seuls à les posséder [...]* » Le discours du prince fut suivi d'un décret du Sénat et les peuples gaulois obtinrent le droit de siéger au Sénat de Rome.

Tacite, *Annales*, XI, 23-25, II^e siècle ap. J.-C.

1. Par l'armée de secours envoyée à Vercingétorix.

DOC. O – La présence des Gaulois au Sénat romain au I^{er} siècle

Sous le règne de l'empereur...	Nombre de sénateurs d'origine gauloise au Sénat à Rome
Auguste (- 27 – 14 ap. J.-C.)	0
Nerva (96 – 98)	20
Trajan (98 – 117)	27



A l'aide de vos réponses et des documents, rédigez une réponse organisée sur la décision de l'empereur Claude d'ouvrir la citoyenneté romaine aux élites gauloises et les conséquences de sa décision.